



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n° 47 du 17 mai 2017

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE
n°47 du 17 mai 2017
spécial

SGAR

- Arrêté n°2017/SGAR/240 du 16 mai 2017 portant intérim du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Pays de la Loire

Secrétariat Général
pour les Affaires régionales



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ N° 2017 / SGAR / 240
portant interim du secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Pays de la Loire

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 31 décembre 2015, portant nomination de M. Benoît JACQUEMIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle "politiques publiques",
- VU l'arrêté n° 2016/SGAR/02 du 6 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales des Pays-de-la-Loire ;
- VU la vacance du poste de secrétaire général pour les affaires régionales à compter du 10 mai 2017 ;

ARRÊTE :

Article 1

L'interim du poste de secrétaire général aux affaires régionales des Pays de la Loire est assuré par M. Benoît JACQUEMIN, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle "politiques publiques".

Article 2

L'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle "politiques publiques", est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **16 MAI 2017**


Nicole KLEIN

